

des sénateurs socialistes du Finistère

2017
2018



Nous avons continué durant cette session 2017-2018 à défendre les intérêts de l'ensemble des collectivités finistériennes et de leurs habitants, leur développement économique, leurs spécificités et leur rayonnement.

Cher(e)s élu(e)s,

Nous avons le plaisir de vous adresser notre compte-rendu d'activité dressant le bilan de la session parlementaire 2017-2018. Cette année s'inscrit dans un contexte particulier : François MARC, dont nous saluons le travail effectué au Sénat, a quitté ses fonctions et a été remplacé par Jean-Luc FICHET en septembre 2017. Les élections législatives ont donné lieu à une véritable recomposition politique à l'Assemblée nationale et à une profonde transformation du travail parlementaire.

En effet, le travail législatif s'est avéré particulièrement dense durant cette session : 66 textes ont ainsi été adoptés au Sénat, parmi lesquels des réformes d'envergure. La procédure accélérée a été largement utilisée par le Gouvernement, raccourcissant de facto nos travaux d'étude et les débats dans l'hémicycle. Dans ce contexte, il nous est apparu nécessaire de revenir sur les nombreux textes comportant des dispositions impactant directement les collectivités et nos concitoyens.

Les relations entre l'État et les collectivités : pacte girondin ou recentralisation ?

Les relations entre l'État et les collectivités territoriales ont été marquées cette année par une grande instabilité. Si le Président de la République, dans un discours à Quimper le 21 juin 2018, a appelé de ses vœux l'instauration d'un véritable « pacte girondin », si le projet de réforme constitutionnelle entend intégrer au texte fondamental

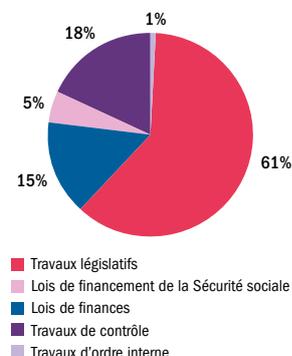
la différenciation et l'expérimentation territoriale, force est de constater que de nombreuses autres mesures semblent initier, a contrario, un mouvement recentralisateur. En effet, la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la fiscalité locale à venir préoccupent les élus locaux qui craignent de voir leur autonomie financière et fiscale amputée ; la contractualisation financière avec les 322 plus grandes collectivités a constitué un rendez-vous manqué ; le dialogue sur la prise en charge du RSA et des mineurs non-accompagnés n'a pas pleinement abouti avec les départements. La prise en compte des lignes ferroviaires régionales dans la future loi sur la mobilité, le transfert de l'apprentissage aux branches professionnelles au détriment des régions, la suppression des contrats aidés, ont contribué à largement dégrader et crispier les relations entre l'État et les collectivités.

Fidèles à nos valeurs et aux engagements pris devant vous, nous avons poursuivi notre mission constitutionnelle de représentation des collectivités finistériennes.



Jean-Luc FICHET et Maryvonne BLONDIN au Sénat.

Répartition par nature des travaux



JEAN-LUC FICHET

MARYVONNE BLONDIN

Des évolutions législatives impactant les collectivités territoriales

LE RGPD : CONSÉQUENCES POUR LES COLLECTIVITÉS

La loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018 entend mettre la France en conformité avec le droit européen en vigueur. Les sénateurs, conscients de son impact sur les collectivités territoriales, ont amendé le texte pour :

- les accompagner ;
- adapter les missions de la CNIL à leurs spécificités.

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS / PLAN ACTION CŒUR DE VILLE

Le 14 juin 2018, les sénateurs ont voté à l'unanimité la proposition de loi actant le pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, avec des outils pour repeupler les centres, y favoriser le retour de l'activité et des services publics, en finir avec la culture des périphéries, ainsi que des opérations de sauvegarde économique et de redynamisation « OSER » plus larges que l'action Cœur de ville. Tous les territoires sont concernés. Les élus vont pouvoir mener une véritable politique des centralités : moratoires locaux sur les implantations commerciales, abaissement



Au Sénat, lors du Congrès des maires à Paris (22.11.17).

des seuils d'autorisation d'exploitation en périphérie, meilleure évaluation des projets commerciaux pour prendre en compte leur impact sur le tissu commercial du centre-ville.

PROJET DE LOI ELAN

Maryvonne BLONDIN s'est entretenue avec le directeur de Finistère Habitat afin d'évoquer les conséquences possibles du projet de loi sur les bailleurs sociaux, déjà fortement impactés par la baisse des APL votée lors du PLFSS 2018 ; et avec l'ABF du Finistère pour évoquer ses conséquences sur la protection du patrimoine. De la même manière, Jean-Luc FICHET a reçu les représentants de l'ABF au niveau national, leur rôle risquant d'être amoindri par le projet de loi. Le Groupe socialiste a déposé un amendement de suppression de l'article 15 qui supprime l'avis conforme pour les opérations de lutte contre l'habitat indigne et l'installation d'antennes-relais : amendement rejeté. Maryvonne BLONDIN et Jean-Luc FICHET ont soutenu deux amendements permettant la construction d'éoliennes sur les territoires des îles alimentés en électricité par des groupes électrogènes fonctionnant au fioul : l'île de Sein et l'île d'Ouessant sont concernées.

DENTS CREUSES

Lors de l'examen du projet de loi ELAN, Jean-Luc FICHET et Maryvonne BLONDIN ont soutenu l'adoption de l'article 12 quinquièmes qui permettra de remédier à de nombreuses

difficultés d'urbanisme en Bretagne, liées à la constructibilité des « dents creuses », ces espaces intermédiaires non construits mais entourés d'espaces bâtis. Cet article fait disparaître le terme « hameau » au sein du code de l'urbanisme pour le remplacer par « secteur déjà urbanisé », une demande portée de longue date par les deux sénateurs.

Désormais :

- le SCOT aura la responsabilité de définir les zones où pourront être comblées les dents creuses ;
- Seuls des logements et équipements de services publics pourront y être construits ;
- L'autorisation sera refusée lorsque ces constructions et installations sont de nature à porter atteinte à l'environnement ou aux paysages ;
- La possibilité de densifier les formes urbaines intermédiaires entre le village et l'urbanisation diffuse ne s'applique, ni dans la bande des 100 mètres, ni dans les espaces proches du rivage. Ni même sur les rives des plans d'eau mentionnés dans le code de l'urbanisme.

RÉFORME FERROVIAIRE - MOBILITÉ DANS LE GRAND OUEST

Les sénateurs socialistes ont voté contre le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire. Ils ont porté des amendements défendant l'organisation de la SNCF et son maintien en EPIC, le statut des personnels et la nécessité d'une convention collective

LES DOTATIONS EN QUESTION

Lors des questions d'actualité au Gouvernement du 15 mai 2018, le Groupe socialiste du Sénat a interrogé le Gouvernement sur les dotations allouées aux collectivités. Si l'enveloppe globale a connu cette année une légère augmentation, 47 % des communes ont constaté une baisse de leur DGF. En particulier, la DSR a subi une érosion, voire une chute sensible. Or, si la situation individuelle de ces communes n'a pas changé, c'est leur intégration à de vastes intercommunalités qui a contribué à la non-prise en compte de leur situation financière et à leur sortie de certains dispositifs de dotation. Les sénateurs socialistes seront vigilants quant à la compensation de la suppression de la taxe d'habitation qui ne saurait s'effectuer au détriment du budget des communes.

du ferroviaire ainsi que le rôle des gares et des petites lignes dans nos territoires. Les sénateurs bretons ont rencontré, en avril dernier, M. Francis ROL-TANGUY, chargé d'une mission d'appui aux collectivités territoriales pour l'élaboration d'un projet stratégique pour les mobilités du Grand Ouest, suite à l'abandon de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Alors que le rapport DURON sur les transports reportait les études pour des lignes bretonnes à grande vitesse à 2038, les élus finistériens se sont unanimement mobilisés pour défendre l'accessibilité de la Bretagne : les 54 élus du département se sont ainsi déplacés à Paris le 7 mars 2018 et ont rejoint les parlementaires pour évoquer ce sujet fondamental pour l'avenir du Finistère et de la Bretagne.



Déplacement des élus finistériens à Paris pour défendre l'accessibilité de la Bretagne : rencontre avec le Président de la Commission développement durable du Sénat (07.03.18).

TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU ET TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Les sénateurs socialistes ont fait adopter au Sénat une proposition de loi visant à proroger l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau dont le terme était initialement programmé en avril 2018. Cette expérimentation vise à permettre un accès à l'eau potable pour tous en donnant aux collectivités volontaires la possibilité de définir des tarifs prenant en compte la composition et/ou les revenus des foyers, de prévoir l'attribution d'une aide au paiement des factures ou encore d'une aide à l'accès à l'eau. Cette expérimentation est prolongée jusqu'en avril 2021 afin de répondre à une demande forte des collectivités.

Par ailleurs, la disposition relative au transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020, a été assouplie via une

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Maryvonne BLONDIN et Jean-Luc FICHET ont été très attentifs à la situation du Crédit Mutuel Arkéa. Ils ont reçu les représentants du groupe, ceux des salariés mais également les représentants de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ils s'accordent à penser que le siège social

proposition de loi adoptée en juillet 2018. Elle donne la possibilité aux communes membres de communautés de communes qui n'auraient pas déjà transféré ces compétences, de s'opposer au transfert avant le 1^{er} juillet 2019, pour un report au 1^{er} janvier 2026, via une minorité de blocage. À cette date, elles ne pourront alors plus s'opposer à ce transfert.

LOI « AVENIR PROFESSIONNEL »

Jean-Luc FICHET et Maryvonne BLONDIN ont porté des amendements visant à permettre aux salariés de voir leurs droits à la formation augmentés, et aux Régions de poursuivre et développer leur rôle pilote en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Toutefois, le compte n'y est pas, notamment en

matière de processus de négociation sociale sur l'assurance chômage ou encore d'équilibre des relations entre les représentants des salariés et des employeurs. Ils ont donc choisi de ne pas voter ce projet de loi.

AGRICULTURE

Le projet de loi « EGALIM » a fait l'objet de longues discussions au Sénat en première lecture. Maryvonne BLONDIN et Jean-Luc FICHET y ont travaillé en ayant à l'esprit à la fois la nécessaire transition du modèle de développement agricole, mais aussi et surtout les enjeux liés aux modèles économiques des exploitations et les revenus des agriculteurs. Ils ont soutenu une proposition de loi visant à porter le niveau minimum des pensions de retraites agricoles à 85 % du SMIC, mesure actuellement bloquée par le Gouvernement. Cette disposition avait pourtant été votée par l'Assemblée nationale sous l'ancienne majorité. Enfin, ils ont soutenu la démarche d'interdiction progressive de l'utilisation du glyphosate.

et les centres de décisions doivent pouvoir être maintenus en Finistère. L'emploi doit y être sauvegardé, et ils estiment par ailleurs nécessaire le maintien d'une activité bancaire sous forme d'économie sociale et solidaire où les sociétaires font valoir leurs projets de manière démocratique.

LOI « POUR UN ÉTAT AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE »

Jean-Luc FICHET et Maryvonne BLONDIN ont accueilli favorablement ce texte, censé conduire la suite de la nécessaire modernisation de l'action de l'État et de l'indispensable simplification administrative qui en est son corollaire. Ils ont notamment soutenu les dispositions qualifiées de « droit à l'erreur » évitant aux citoyens de bonne foi des sanctions administratives. Ce projet de loi comporte toutefois de nombreuses habilitations à légiférer par ordonnance (donc sans l'aval du Parlement), ce qui laisse peu de visibilité quant à son impact réel. Ils ont donc choisi de s'abstenir sur ce texte.

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE

Lors de l'examen du projet de loi « asile et immigration », Maryvonne BLONDIN et Jean-Luc FICHET ont défendu une approche équilibrée en droits et en devoirs, tout en portant des amendements réaffirmant les principes auxquels ils sont attachés : abrogation réelle du délit de solidarité, interdiction de la rétention des mineurs et accès effectif au marché de l'emploi pour favoriser l'intégration. L'ensemble de ces amendements ayant été rejetés, ils ont voté contre ce projet de loi.



Jean-Luc Fichet participe à l'inauguration du Festival AgriDeiz qui s'est tenu le 16 mars à Morlaix, l'occasion d'échanger avec les agriculteurs et éleveurs finistériens (16.03.2018).

MARYVONNE BLONDIN



Maryvonne BLONDIN est membre de la commission culture, éducation et communication, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et secrétaire de la délégation aux droits des femmes. Cette année, elle a présidé une mission d'information sur le mécénat et a été membre de la commission d'enquête sur les mutations de la haute fonction publique. Elle a été nommée membre de la commission départementale de répartition des crédits de la DETR et de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.

CULTURE

Mission d'information sur le mécénat

La commission culture du Sénat a mis en place une mission d'information sur le mécénat culturel que Maryvonne BLONDIN a eu l'honneur de présider. Avec le rapporteur Alain SCHMITZ, elle a auditionné de nombreuses structures culturelles et a rencontré en Finistère plusieurs acteurs tels que le Fourneau, Musiques et Danses en Finistère, le Conseil Départemental ou

Les Vieilles Charrues qui ont développé une politique de mécénat et de partenariat essentielle à leur financement.

Budget Culture 2018

Maryvonne BLONDIN a salué le maintien des crédits alloués à la Culture pour 2018 - portés à 1 % du budget de l'État - tout en soulignant que la légère hausse globale masquait une modification des équilibres internes. Elle a rappelé le rôle essentiel des collectivités qui



Rencontre au Fourneau à Brest avec la Directrice, Caroline RAFFIN, et présentation du Printemps des Abers en présence des maires (13.04.18).

investissent à hauteur de 57 % et la nécessité, pour le Gouvernement, d'encourager ces actions, au risque sinon d'une véritable fracture territoriale dans l'offre culturelle.

Groupe d'études sur les arts de la scène, les arts de la rue et les festivals en région

Maryvonne BLONDIN en est vice-présidente. La région Bretagne et le département du Finistère bénéficient d'une offre festivalière riche qu'elle s'attache à mettre en avant lors

FOCUS

Réforme de la Justice

En octobre 2017, la Garde des Sceaux a annoncé cinq chantiers de réforme pour la Justice. Deux aspects ont suscité réactions et manifestations : l'adaptation des Cours d'appel à la carte des nouvelles régions qui créerait un déséquilibre dans le maillage territorial existant et la création d'un tribunal départemental de première instance à la place de certains tribunaux de grande instance. De telles dispositions entraîneraient de facto un éloignement des citoyens des lieux de justice, notamment en Finistère. Maryvonne BLONDIN a rencontré les professionnels

(Bâtonnier et Vice-Bâtonnier du Barreau de Quimper, Présidente et Vice-Procureure du Tribunal de Grande Instance de Quimper, CDAD) afin d'évoquer les effets potentiels de cette réforme. Elle a interpellé le Ministère de la Justice par courrier dès le mois de décembre 2017 et dans une question écrite en janvier 2018. Elle a rédigé une tribune dans la Revue Trombinoscope sur ce sujet. Avec les parlementaires bretons, elle a interpellé la Garde des Sceaux le 6 février 2018 concernant l'avenir de la Cour d'appel de Rennes. Suite à cette mobilisation, le Gouvernement a renoncé à modifier la carte des TGI et du ressort des Cours d'appel.

La suppression des contrats aidés

Le 9 août 2017, le Gouvernement a annoncé la diminution du nombre de contrats aidés arguant de leur coût et de leur inefficacité dans la lutte contre le chômage. Cette décision a largement impacté les bénéficiaires mais aussi les structures employeurs, menaçant ainsi leurs activités mêmes. Dès la fin août 2017, Maryvonne BLONDIN a alerté la Ministre du Travail sur les conséquences déléteres de cette disposition pour de multiples secteurs d'activité remplissant des missions de service public de proximité.



Déplacement de la Ministre de la Culture au festival Les Vieilles Charrues à Carhaix (20.07.18).

des travaux auxquels elle prend part. Elle a participé au déplacement de la Ministre de la Culture le 20 juillet 2018 sur le site des Vieilles Charrues, qui a souligné la volonté et l'engagement sans faille des organisateurs et des bénévoles.

Réforme de l'audiovisuel public : rapprochement entre France Bleu et France 3

Maryvonne BLONDIN est intervenue le 20 février 2018 sur les rapprochements annoncés entre les réseaux France Bleu et France 3. Elle a rappelé les conclusions du rapport d'Anne BRUCY de 2014 qui mettait déjà en évidence l'atout que constitue la télévision régionale et locale et la nécessité d'en adapter la diffusion aux nouvelles technologies.

ÉDUCATION

Parcours Sup

Maryvonne BLONDIN a rencontré, à l'UBO à Brest, le service orientation et formation professionnelle animé par des personnels extrêmement attentifs au parcours individualisé des étudiants, et à Quimper plusieurs responsables de la santé scolaire, des étudiantes relais-santé, afin d'évoquer la question des conditions de vie et d'accès aux soins des étudiants. Le groupe socialiste du Sénat a voté contre le projet de loi du Gouvernement.

Les Auxiliaires de Vie Scolaire

Maryvonne BLONDIN a rencontré, avec Jean-Luc FICHET, les représentants du SNUIPP 29 qui ont souhaité les alerter sur la situation difficile des AVS et AESH. Alors que ces professionnels remplissent des missions essentielles de service public au sein des établissements scolaires, assurant l'inclusion des élèves en situation de handicap, leurs deux statuts s'avèrent très précaires et sous-tendent un manque de reconnaissance. Maryvonne BLONDIN a interpellé les Ministres de l'Éducation Nationale, du Travail et le Rectorat et l'Inspection Académique.

DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES

Rapport sur les mutilations sexuelles féminines

Maryvonne BLONDIN a été co-rapporteuse

d'un rapport dédié aux mutilations sexuelles féminines. Elle a mené de nombreuses auditions et rencontres avec des médecins, des responsables associatifs, des travailleurs sociaux et des victimes : Frédérique MARTZ et le Docteur FOLDES, spécialiste mondialement connu, ont été entendus. Au sein du projet de loi relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, elle a défendu un amendement, voté à l'unanimité, précisant que les missions de l'ASE comprennent le repérage et l'orientation des mineures victimes ou menacées de mutilations sexuelles.



Présentation du rapport sur les mutilations sexuelles féminines à la délégation aux droits des femmes (13.06.18).

Journée du 8 mars consacrée aux élues locales

Le 8 mars 2018, plus de 180 élues ont participé à une matinée d'échanges à l'invitation de la délégation aux droits des femmes du Sénat. Maryvonne BLONDIN a convié plusieurs femmes maires finistériennes à participer à cette journée. Gérard LARCHER, Président du Sénat, a souligné l'atout qu'elles représentent « pour notre démocratie, pour le lien social et pour le maintien de la cohésion de notre territoire ».



Les élues locales finistériennes invitées pour la journée du 8 mars par la délégation aux droits des femmes du Sénat (08.03.18).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Maryvonne BLONDIN est membre de la commission pour le respect des obligations et engagements des États membres et de la commission sur l'égalité et la non-discrimination. Elle a été élue co-rapporteuse pour la République de Moldavie et a pris part à plusieurs missions d'observation d'élections. Enfin, elle a récemment été

QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES

► Questions orales :

- prise en charge de l'AVC en France (10.17) ;
- précarisation de la profession des correcteurs d'édition (02.18) ;
- situation de la psychiatrie publique (07.18).

► Question d'actualité au Gouvernement :

- plan de départs volontaires dans la Fonction publique (02.18).

► Questions écrites :

- prise en charge des mineurs étrangers non-accompagnés et difficultés rencontrées par les départements ;
- situation des établissements de santé privés à but non-lucratif ;
- emploi du n tildé dans les documents officiels ;
- taxe de séjour et complexité induite par les modifications tarifaires définies dans la loi de finances 2018 pour les collectivités territoriales ;
- situation des lauréats du CRPE inscrits sur liste complémentaire qui ne sont parfois pas mobilisés alors que la pénurie d'enseignants est manifeste et que l'Éducation nationale recourt à des contractuels.

désignée rapporteure sur les violences gynécologiques et obstétricales.

DÉMARCHES ÉCRITES

► Au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur le Fonds européen d'aide aux plus démunis ; sur la situation préoccupante de l'enseignement public agricole.

► À la Ministre des Solidarités et de la Santé sur la généralisation de la vaccination en pharmacie ; sur la situation préoccupante de la démographie en matière de gynécologie médicale ; sur la dégradation de l'offre de soins orthophoniques et le manque de reconnaissance de cette profession.

► Au Ministre de l'Éducation Nationale sur la fermeture d'un poste d'enseignant à l'école publique de Roscanvel ; sur la fermeture à la rentrée 2018 du lycée professionnel Jean Moulin de Plouhinec.

► À Mme le Recteur sur les difficultés rencontrées au collège de la Villemarqué à Quimper pour pouvoir le poste d'enseignant de mathématiques en breton (DNL).

► Au Premier Ministre et au Ministre de la Cohésion des Territoires concernant l'exclusion de Brest Métropole du dispositif « Pinel ».

JEAN-LUC FICHET



Jean-Luc FICHET est membre de la commission des Lois, de la délégation sénatoriale à la prospective, membre du conseil d'administration du Conservatoire du Littoral et juge à la Cour de Justice de la République. Il a fait partie cette année de deux missions d'information : l'une sur la réinsertion des mineurs enfermés, l'autre sur le développement de l'herboristerie. Il est également co-auteur du rapport du Sénat : « Sécurité routière : mieux cibler pour plus d'efficacité ». Jean-Luc FICHET est en outre membre de deux groupes d'études, sur l'élevage et la filière équine, et sur l'économie sociale et solidaire.

SERVICES PUBLICS, UN ENGAGEMENT INDISPENSABLE POUR LE TERRITOIRE

L'Éducation, un enjeu majeur

À l'occasion de la mise en place de la carte scolaire 2018, Jean-Luc FICHET a appelé l'attention de l'académie sur les suppressions de postes d'enseignants dans le Finistère. Il a pris l'initiative de rassembler les élus locaux, les parents d'élèves et les enseignants pour faire valoir les nécessaires bonnes conditions d'apprentissage dans les territoires ruraux, en s'opposant aux fermetures de classes annoncées.



Rassemblement des élus locaux et des parents d'élèves à Morlaix contre la fermeture de classes dans les écoles rurales (24.03.18).

L'accès à la santé pour tous : un enjeu de santé publique et de cohésion des territoires !

Depuis la Loi HPST en 2009, Jean-Luc FICHET



Jean-Luc FICHET interroge la Ministre des Solidarités et de la Santé sur la politique de lutte contre la désertification médicale (15.02.18).

défend l'idée d'une égalité d'offre de soins sur l'ensemble du territoire. Il ne saurait en effet y avoir de cohérence territoriale sans un égal accès aux soins d'autant qu'à ce jour, les inégalités sont encore plus criantes. C'est la raison pour laquelle il a, à plusieurs reprises, interrogé la Ministre des Solidarités et de la Santé sur la question des déserts médicaux, notamment à travers une question d'actualité au gouvernement. Il a fait valoir l'engagement des élus locaux pour que s'installent des médecins dans nos territoires, et lui a demandé d'indiquer quels sont les dispositifs incitatifs pris par l'État et les collectivités, afin de les évaluer et de permettre un meilleur ajustement en la matière.

Le 25 avril 2018, face à la décision de fermer le service de cardiologie du Centre

DÉFENDRE ET VALORISER L'ACTION DES SDIS (SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIES ET DE SECOURS) SUR NOS TERRITOIRES

Dans le cadre de l'élaboration de la Loi de Finances pour 2018, Jean-Luc FICHET est intervenu en séance sur le financement des crédits dévolus aux SDIS. Notre pays compte 97 services départementaux d'incendie et de secours et les statistiques témoignent de leur activité soutenue : plus de 4 millions et demi d'interventions en 2016 et 122 interventions en moyenne par jour, qui peuvent aller pour certains SDIS jusqu'à 254 interventions quotidiennes. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 78 % des effectifs des SDIS et peuvent en constituer jusqu'à 90 % dans les petits départements. Il a rappelé que nous devons garantir des équipements et des investissements structurants à la hauteur des besoins actuels car l'action des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels représente le socle indispensable au fonctionnement de notre modèle de protection civile. Il a regretté que tel n'ait pas été le cas dans le PLF 2018.

Hospitalier du Pays de Morlaix, Jean-Luc FICHET a organisé le rassemblement de plus de cent élus communaux, départementaux et régionaux pour affirmer la nécessité pour les habitants de disposer d'une offre de soins complète et cohérente. Il a adressé une lettre-pétition à la Ministre, cosignée par 101 élus locaux, et a également écrit au Président de la République pour l'alerter sur le sujet.

DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, RENDRE ATTRACTIFS NOS TERRITOIRES

Une mission d'information sur le développement de l'herboristerie : un enjeu décisif

Jean-Luc FICHET est engagé de longue date en faveur du développement et la reconnaissance de l'herboristerie : il a déposé dès 2011 une proposition de loi sur le sujet et il a fait partie cette année de la mission d'information du Sénat mise en place sur ce thème. Lors de la publication du rapport de la mission au mois de septembre, il a tenu, avec ses collègues du groupe socialiste, à y ajouter une contribution spécifique demandant une réelle reconnaissance du métier d'herboriste, via notamment la création d'un diplôme reconnu par l'État. Une telle valorisation de cette filière constituerait un formidable accélérateur du développement économique des pays des Monts d'Arrée ! Ce thème est de plus en plus d'actualité, le groupe RDSE préside la mission et Jean-Luc FICHET en est vice-président.

Promouvoir la Bretagne, le Finistère, son développement et son accessibilité.

Avec ses collègues parlementaires finistériens, Jean-Luc FICHET s'est attaché à défendre le Pacte d'Accessibilité de la Bretagne. Il s'est également engagé avec sa collègue Maryvonne BLONDIN, dans le cadre de la proposition de loi relative au développement durable des territoires littoraux, à permettre le comblement des « dents creuses ». Il a également soutenu un amendement visant à permettre l'installation d'éoliennes sur les îles du Ponant.



Entretien avec la directrice du Conservatoire du Littoral (14.02.18).

Accueil des gens du voyage : pour une approche équilibrée en droits et en devoirs

Lors de l'examen en première lecture d'une proposition de loi relative à l'accueil des gens du voyage, Jean-Luc FICHET, chef de file pour son groupe, a rappelé l'importance de faire respecter les obligations de chacun en la matière : installations d'aires d'accueil dans le cadre des schémas départementaux, et possibilité pour les élus d'agir contre les installations illégales lorsque la collectivité satisfait à ses obligations. En somme, faire confiance aux élus locaux en leur donnant les moyens juridiques d'agir si nécessaire tout en défendant un accueil digne des gens du voyage, conforme à nos valeurs.

QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES

> Question orale :

- sécurisation et financement du monde associatif (01.18).

> Question d'actualité au Gouvernement :

- offre de soins et désertification médicale (02.18).

> Questions écrites :

- suppression des emplois aidés dans les collectivités locales et les associations ;
- financement de l'emploi adapté ;
- moyens mis à disposition pour le fonctionnement des CAO (accueil des migrants) ;

- interdiction de la pêche au bar au nord du 48° parallèle ;
- accès des personnes sourdes et malentendantes aux programmes audiovisuels ;
- distribution en pharmacie de l'Euthyrox (après la fin de mise en circulation du Levothyrox) ;
- nouvelles compétences dévolues aux chiropraticiens ;
- prescription des compléments alimentaires ;
- modalités de collecte de la taxe de séjour ;
- fonds européen d'aide aux plus démunis ;
- etc.

Jean-Luc FICHET, co-auteur au Sénat d'un rapport sur la Sécurité routière

Suite à la décision du Gouvernement d'abaisser à 80 km/h la limitation de vitesse sur les routes secondaires à double sens non équipées de séparateurs centraux, le Sénat a mis en place un groupe de travail menant à un rapport co-produit par Jean-Luc FICHET, intitulé : « Sécurité routière : mieux cibler pour plus d'efficacité ». Ce rapport préconise notamment de laisser aux départements l'appréciation de la limitation de vitesse en fonction de la dangerosité de l'axe et de son entretien. Jean-Luc FICHET a par ailleurs rappelé qu'en matière de lutte contre la mortalité sur les routes, il était nécessaire d'aller au-delà de la seule question de la limitation de vitesse, en luttant également contre les pratiques à risque : conduite sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de certains médicaments. Par ailleurs, le rapport préconise d'aider les

collectivités territoriales à financer l'entretien d'une voirie qui se dégrade de plus en plus faute de moyens, et qui devient dangereuse.

DÉMARCHES ÉCRITES

- > Au Président de la République et à la Ministre des Solidarités et de la Santé sur le service de cardiologie du Centre Hospitalier du Pays de Morlaix.
- > À la Ministre des Solidarités et de la Santé sur la synthèse des aides accordées au titre de l'installation des médecins en zone sous-dotée.
- > À la Ministre chargée des Transports sur l'accessibilité de la Bretagne, en commun avec les sénateurs bretons.
- > Au Ministre de l'Action et des Comptes publics sur le financement des structures associatives de solidarité.
- > Au Ministre de l'Agriculture au sujet de la pêche de loisirs au bar.

COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE RELATIVE À L'AFFAIRE BENALLA

En juin 2018, dans le cadre de la mission de contrôle du Gouvernement exercée par le Parlement, la commission des Lois du Sénat, dont fait partie Jean-Luc FICHET, se mue en commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière et d'évaluer les dysfonctionnements ayant conduit à l'affaire dite « Benalla ». Après avoir mené près d'une trentaine d'auditions (responsables de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, du Ministère de l'intérieur, de la Présidence de la République et audition de M. Benalla), en veillant pour chacune d'entre elles à ne pas évoquer les procédures judiciaires en cours dans le strict respect de la séparation des pouvoirs, la commission d'enquête s'attelle désormais à regrouper et à



Jean-Luc FICHET rend compte des auditions de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Benalla (Public Sénat - 10.10.18).

recouper l'ensemble des témoignages et informations collectées afin de mettre à jour ces dysfonctionnements, mais aussi et surtout de formuler un certain nombre de propositions et de préconisations afin que ceux-ci ne puissent plus se reproduire à l'avenir. Jean-Luc FICHET a souligné que de l'avis général, cette commission d'enquête avait fonctionné dans un souci constant d'efficacité et de recherche de la vérité, à distance des polémiques et des querelles partisans, ce qui rappelle, s'il en était besoin, toute l'importance du bicamérisme et le rôle essentiel exercé par le Sénat en la matière.

+ D'INFOS SUR LE TRAVAIL DE

JEAN-LUC FICHET

www.senat.fr/senateur/fichet_jean_luc08045x.html

MARYVONNE BLONDIN

www.senat.fr/senateur/blondin_maryvonne08043v.html

**Abonnement à la lettre
des sénateurs socialistes :**
www.senateurs-socialistes.fr

CONTACTS

JEAN-LUC FICHET

 Jean-luc Fichet

EN CIRCONSCRIPTION :
FRANCOISE GARNIER-CHATAL
JÉRÔME CALMELS

4, Place Charles de Gaulle
29600 Morlaix
Tél. 02 98 62 02 30
jffichet.senat@gmail.com

MARYVONNE BLONDIN

Blog : www.maryvonne-blondin.fr

 www.facebook.com/pages/Maryvonne-Blondin

Maryvonne-Blondin

 @m_blondin

EN CIRCONSCRIPTION :

CAMILLE CLERY
JOCELYNE LAVERSIN

21, rue le Déan
29000 Quimper
Tél. 02 98 52 42 09
Fax : 02 98 52 27 94
maryvonne.blondin29@orange.fr

AU SÉNAT (POUR JEAN-LUC
FICHET ET MARYVONNE
BLONDIN) :

TIPHAINE VANÇON

15, rue de Vaugirard
75291 Paris CEDEX 06
Tél. 01 42 34 43 75
m.blondin@senat.fr
jl.fichet@senat.fr

Crédits photos : Sénat, Conseil
départemental du Finistère, Mairie
de Clohars-Carnoët, Préfecture,
Photothèque de Jean-Luc Fichet,
Public Sénat

JEAN-LUC FICHET



Inauguration de la fin des travaux de l'IME de Trévidy à Plouigneau (22.06.18).



Inauguration du Kanndi de Mescoat en Ploudiry (09.06.18).



Accueil d'élus finistériens au Sénat dans le cadre du Congrès des maires (21.11.18).



Entretien avec des représentants de la Banque Alimentaire et du Secours Populaire à la permanence morlaisienne (25.05.18).

MARYVONNE BLONDIN



Visite du Président du Sénat, Gérard LARCHER à la base sous-marine de l'Île Longue (18.05.18).



Rencontre au Sénat avec Jacques CHAGNON, Président de l'Assemblée nationale du Québec, dans le cadre du groupe d'amitié France-Québec dont Maryvonne BLONDIN est vice-présidente (23.05.18).



Inauguration de la ludothèque et de l'espace musique et danse à Clohars-Carnoët : ce beau projet marque l'engagement résolu des élus locaux pour le développement et l'accessibilité de toutes et tous à une offre culturelle riche ! Maryvonne BLONDIN l'a soutenu financièrement avec la réserve parlementaire (09.06.18).



Rencontre au Conseil départemental du Finistère sur le mécénat culturel avec Anne MARECHAL, déléguée à la Culture, Rémi BONJOUX, Directeur Culture, Sport et Jeunesse et Tangi YOUINOU, chargé de mission (30.03.18).